



Note de présentation
du Plan d'Action Maroc pour la mise en œuvre
de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra
sur l'efficacité de l'aide publique au développement

Le Maroc est pleinement engagé dans le processus d'amélioration de l'efficacité des ressources financières en général et de l'aide publique au développement en particulier, à travers la mise en œuvre des principes directeurs de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra.

Dans ce sens, le Maroc s'est approprié avec force et détermination le processus de son développement socio-économique pour donner de la visibilité aux acteurs économiques et sociaux et à ses partenaires au développement.

Le Gouvernement marocain, en concertation avec les forces vives de la nation et les opérateurs économiques et sociaux, a élaboré une série de politiques sectorielles dans les domaines les plus importants de l'économie marocaine et a lancé de grands chantiers d'investissement en infrastructures socio-économiques.

De même, le Maroc a entrepris, en particulier, d'importantes réformes dans le domaine de la gestion des finances publiques. Ces réformes ont concerné l'introduction de nouvelles méthodes de management des fonds publics, dans le sens de l'optimisation de leur utilisation et l'amélioration de la transparence budgétaire et le renforcement du rôle des Institutions de contrôle.

Ces réformes ont concerné, notamment, l'amélioration des outils de programmation budgétaire pluriannuelle à travers la mise en place des Cadres de Dépenses à Moyen Terme visant à la fois la mise en cohérence des politiques sectorielles avec les objectifs de soutenabilité du cadre macro-économique, la visibilité de l'effort public à moyen terme et l'optimisation de l'allocation des ressources budgétaires.

Ces réformes ont également concerné la refonte de la réglementation sur les marchés publics dans le sens d'une plus grande transparence en matière de sélection des candidats. Cette réforme a été accompagnée par la création d'un portail des marchés publics qui vise à mettre à la disposition des entreprises intéressées toutes les informations relatives au cycle de gestion des marchés publics depuis leur programmation jusqu'au paiement.

D'un autre côté, et dans le cadre de l'amélioration de la transparence des finances publiques et en vue d'assurer une meilleure information du Parlement et du public en général, le Gouvernement a mis en place, conformément aux bonnes pratiques internationales, un processus continu d'enrichissement de l'information budgétaire mise à la disposition du Parlement, des mass média et du public.

Partant des résultats de l'enquête 2008 et conformément au paragraphe 28 du programme d'Action d'Accra qui stipule que « *Les engagements que nous avons pris aujourd'hui devront être adaptés en fonction des circonstances propres à chaque pays, notamment dans les pays à revenu intermédiaire, les pays de petite taille et les pays en situation précaire. A cet effet, nous encourageons les pays en développement à définir, avec le soutien actif des donateurs, des plans d'Action au niveau national, comportant des propositions assorties d'échéances et se prêtant à un suivi, pour mettre en œuvre la Déclaration de Paris et le Programme d'Action d'Accra.* », le Plan d'Action Maroc, ci-joint, pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra sur l'efficacité de l'aide publique au développement, vise à :

- 1- Consolider et développer les avancées retracées ci-haut.
- 2- Consacrer l'appropriation par le Maroc de sa stratégie de développement et des réformes entreprises pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide.
- 3- Consolider et développer l'alignement sur la stratégie nationale de développement et sur le système pays, et de la responsabilité mutuelle.
- 4- Donner de la visibilité aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour accompagner le Maroc dans son effort de développement, au regard des besoins importants en ressources concessionnelles pour assurer le financement des stratégies et réformes sectorielles et des programmes d'investissement.

Plan d'Action Maroc pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra

Objectifs	Actions	Résultats attendus	Échéances	Entités responsables	Partenaires
I. Appropriation et rôle de leadership du Maroc du processus de développement					
Donner de la visibilité aux partenaires au développement sur les priorités de développement du Maroc	Développement par le Maroc de stratégies sectorielles opérationnelles	Alignement des partenaires sur les priorités du Maroc	Permanent	Ministère des finances et départements sectoriels concernés	Bailleurs de fonds
	Elaboration par le Maroc de programmes d'investissement		Permanent		
	Présentation des programmes et stratégies de développement aux partenaires du Maroc		Annuelle		
	Participation au Groupes thématiques sectoriels	Périodique	Echange inter-bailleurs autour des politiques sectorielles		
II. Amélioration de l'efficacité et de la prévisibilité de l'aide					
Donner de la visibilité au Gouvernement sur les apports en aide par les partenaires au développement	Elaboration des programmations pluriannuelles avec les bailleurs de fonds	Amélioration de la visibilité des apports de l'aide	Permanent	Ministère des finances et départements sectoriels concernés	Bailleurs de fonds
	Revue de portefeuilles périodiques avec les bailleurs de fonds	Amélioration de l'exécution des programmes et projets et de la concertation sur les difficultés de mise en œuvre	Périodique		
	Echanges périodiques d'information sur les décaissements	Amélioration du pourcentage de versements opérés selon des calendriers convenus avec les bailleurs de fonds	Périodique		
III. Alignement sur le système pays					
Améliorer l'efficacité et l'impact de l'aide et réduire les coûts des transactions	Acheminement de l'aide par l'approche programme et appui budgétaire	Augmentation de l'aide fournie par le biais de l'approche programme (indicateur 9 Paris)	Permanent	Ministère des finances et départements sectoriels concernés	Bailleurs de fonds
	Renforcement des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (Programme CFAA et réforme budgétaire)	Consolidation du pourcentage des bailleurs de fonds utilisant le système pays de gestion des finances publiques (Indicateur 5a Paris)	Permanent		
	Renforcement des systèmes nationaux de passation des marchés (http://www.marchespublics.gov.ma)	Consolidation du pourcentage des bailleurs de fonds utilisant le système pays de passation des marchés publics (Indicateur 5b Paris)	Permanent		

III. Développement de la transparence					
Promotion de la transparence et de la lutte contre la corruption	Publication sur le site du Ministère des finances des statistiques économiques et financières selon la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) du FMI (www.finances.gov.ma)	Partage des données économiques et amélioration des statistiques économiques et financières	Permanent	Ministère des finances et départements sectoriels concernés	Baillleurs de fonds
	Publication sur le site du Ministère des finances des données sur la dette publique externe et interne (Institute of International Finance) : http://www.finances.gov.ma/portal/page?_pageid=53,17812558&_dad=portal&_schema=PORTAL	Assurer une meilleure information des investisseurs institutionnels	Permanent		
	Publication sur le site du Ministère des finances du projet de loi des finances et de la loi des finances adopté et des documents les accompagnant	Assurer une meilleure information du Parlement et du public et développement de la communication sur l'information budgétaire auprès du Parlement, des mass-médias et du public.	Permanent		
	Diffusion d'ouvrages et de brochures sur la gestion et la réforme budgétaires.				
	Organisation de points de presse fréquents de Monsieur le Ministre et des responsables du Ministère				
	Publication sur le site internet des marchés publics des appels d'offres relatifs aux marchés publics	Assurer une meilleure information des acteurs économiques et promouvoir la concurrence	Permanent		
III Développement de la complémentarité et de la division de travail entre bailleurs de fonds					
Meilleur partage des rôles et une efficacité accrue de l'appui des bailleurs de fonds à la stratégie de développement du Maroc, en se basant sur les avantages comparatifs des partenaires	Orienter les bailleurs de fonds en fonction de leur avantages comparatifs et des besoins de chaque secteur	Développer un meilleur partage des rôles des bailleurs de fonds	Permanent	Ministère des finances et départements sectoriels concernés	Baillleurs de fonds
	Renforcer le rôle de chef de file et de coordination	Développement de la coopération déléguée	Permanent		
	Renforcer le rôle de leader des secteurs	Organisation de réunions sectorielles de coordination multi-bailleurs	Permanent		
1.4. Harmonisation des procédures et coordination des interventions des bailleurs de fonds					
Améliorer l'harmonisation et la coordination de l'aide afin de réduire les coûts de transaction pour le gouvernement	Organiser par les bailleurs de fonds des missions, revues et travaux conjoints conjoints	Développement de calendriers de programmes de missions et revues et travaux analytiques articulés	Permanent	Ministère des finances et départements sectoriels concernés	Baillleurs de fonds
		Augmentation du pourcentage de missions conjoints Indicateur 10a (Paris)	Permanent		
		Augmentation du pourcentage de travaux analytiques conjoints Indicateur 10b (Paris)	Permanent		

	Renforcer et utiliser les structures de gestion nationales	Diminution du nombre d'unités de gestion parallèles de projets Indicateur 6 (Paris)	Permanent		
1.4. Gestion axée sur les résultats					
Mise en place de nouvelles méthodes de management des ressources budgétaires axées sur les résultats et de cadres orientés vers les résultats	Déclinaison des stratégies sectorielles en objectifs et programmes	Globalisation des crédits : Amélioration de l'efficacité de la dépense publique et orientation de la gestion budgétaire vers une culture de résultat basée sur plus de responsabilité dans la gestion des crédits	Permanent	Ministère des finances et départements sectoriels concernés	Bailleurs de fonds
	Réaménagement des documents budgétaires autour de programmes cohérents		Permanent		
	Elaboration d'indicateurs chiffrés : lien logique entre objectifs, crédits alloués et résultats attendus	Permanent			
	Contractualisation entre les administrations centrales et leurs services déconcentrés	Développement de la contractualisation et la programmation pluriannuelle	Permanent		
	Responsabilisation des services déconcentrés dans la programmation et l'exécution des projets		Permanent		
	Engagements réciproques sur la base des indicateurs de performance		Permanent		
	Mise en place de CDMT glissants		Permanent		
1.4. Responsabilité mutuelle					
Développer la responsabilité mutuelle entre le Maroc et les donateurs	Développement de cadre de partenariat basé sur les indicateurs de performances et de résultats	Amélioration des résultats de développement	Permanent	Ministère des finances et départements sectoriels concernés	Bailleurs de fonds
	Développement d'un mécanisme de concertation sur la mise en œuvre de la DP et AAA	Amélioration du suivi de la mise en œuvre des engagements pris en matière d'efficacité de l'aide	Permanent		